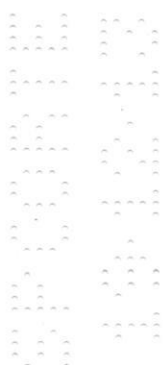


Bureau Syndical du 05 décembre 2013

DELIBERATION N° 2013-12-71

Gestion, mise à disposition et transport de bennes issus de la recyclerie du Syvadec à Calvi: Autorisation de signature

Nombre de membres 22		L'an deux mil treize, le cinq décembre à dix heures trente, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie à la salle de la Langue Corse, 5 rue Xavier Luciani à Corte, sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC. M. Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.
En exercice	Présents	
22	12	
		Votants
		12
Présents :		
<p>Mesdames :</p> <p>Messieurs : François TATTI, Xavier POLI, Jean-Pierre GIORDANI, Dominique FARELLACCI, Gilles GIOVANNANGELI, Pascal MINICONI, Ange-Pierre VIVONI, Paul LIONS, François GIORGI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Louis MASSIANI et Alain COMBARET.</p>		
Absents représentés:		
<p>Mesdames :</p> <p>Messieurs :</p>		
Absents :		
<p>Mesdames : Natacha PIMENOFF.</p> <p>Messieurs : Simon RENUCCI, Ange ROVERE, Pierre GUIDONI, Jean PAJANACCI, Guy ARMANET, François DOMINICI, José GIANSILY, Paul GIUDICELLI et Etienne FERRANDI.</p>		
Convocation envoyée le : 22 novembre 2013		Certifié exécutoire,
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le : 22 novembre 2013		après transmission en Préfecture le : 19 DEC. 2013 et de la publication de l'acte le: 19 DEC. 2013



Objet : Gestion, mise à disposition et transport de bennes issus de la recyclerie du Syvadec à Calvi: Autorisation de signature

Le Président informe les membres du Bureau que le marché de gestion, mise à disposition et transport de bennes issus de la recyclerie du Syvadec à Calvi a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics.

Le marché est alloti et fractionné à bons de commande comme suit:

<i>Lot</i>	<i>Maximum H.T.</i>
Lot N°1 : Gestion de la recyclerie	60 000,00 €
Lot N°2 : Mise à disposition et transport de bennes	450 000,00€

Il est conclu pour une période de 1 an reconductible 3 fois par période de 1 an sans que la durée totale n'excède 4 ans.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 16 septembre 2013, la date de remise des offres étant fixée au 31 octobre 2013. A cette date, trois entreprises ont remis une offre.

Les membres de la Commission d'appel d'offres du 5 décembre 2013 ont jugé les candidatures recevables.

Après analyse des propositions et au regard des critères de jugement des offres (prix 60%, valeur technique 40%), la Commission d'appel d'offres a jugé

- pour le lot 1, l'offre de l'entreprise TP2B comme économiquement la plus avantageuse et a donc décidé de lui attribuer le marché pour un montant maximum annuel de 60 000€HT,
- pour le lot 2, l'offre de l'entreprise TP2B comme économiquement la plus avantageuse et a donc décidé de lui attribuer le marché pour un montant annuel de 450 000€HT,

Le Président demande aux membres du Bureau de bien vouloir l'autoriser à signer le marché de gestion, mise à disposition et transport de bennes issus de la recyclerie du Syvadec à Calvi conclu pour une durée de 1 an renouvelable trois fois,

- pour le lot 1, avec l'entreprise TP2B pour un montant maximum annuel de 60 000€HT,
- pour le lot 2, avec l'entreprise TP2B pour un montant maximum annuel de 450 000€HT,

Le Président demande aux membres du Bureau de bien vouloir se prononcer sur le présent rapport.

Après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics,

VU la décision de la CAO du 5 décembre 2013 ayant jugé:

- pour le lot 1, l'offre de l'entreprise TP2B comme économiquement la plus avantageuse et a donc décidé de lui attribuer le marché pour un montant maximum annuel de 60 000€HT,

- pour le lot 2, l'offre de l'entreprise TP2B comme économiquement la plus avantageuse et a donc décidé de lui attribuer le marché pour un montant annuel de 450 000€HT,

VU le rapport du Président portant " gestion, mise à disposition et transport de bennes issus de la recyclerie du Syvadec à Calvi : Autorisation de signature",

CONSIDERANT la nécessité de signer le marché de gestion, mise à disposition et transport de bennes issus de la recyclerie du Syvadec à Calvi conclu pour une durée de 1 an renouvelable trois fois,

- pour le lot 1, avec l'entreprise TP2B pour un montant maximum annuel de 60 000€HT,
- pour le lot 2, avec l'entreprise TP2B pour un montant maximum annuel de 450 000€HT,

Le Bureau syndical, à l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché de gestion, mise à disposition et transport de bennes issus de la recyclerie du Syvadec à Calvi conclu pour une durée de 1 an renouvelable trois fois,
 - pour le lot 1, avec l'entreprise TP2B pour un montant maximum annuel de 60 000€HT,
 - pour le lot 2, avec l'entreprise TP2B pour un montant maximum annuel de 450 000€HT,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Corte, le 5 décembre 2013,
Extrait certifié conforme,



Le Président,
François TATTI



CORSE
2013